

Compte-rendu du Conseil municipal Séance du 27 octobre 2011

La salle des fêtes va bientôt disparaître

Issue annoncée avec la construction de l'Espace Culturel du Doué, sa fermeture était quant à elle anticipée avec le début d'incendie survenu fin août du fait d'un court-circuit électrique.

Aujourd'hui, chaque élément réutilisable a été démonté et après consultation une entreprise de démolition est retenue pour 29 500 € HT.

Il s'agira avant tout pour l'entreprise de démonter les différents éléments qui constituent le bâtiment afin de veiller au traitement spécifique de chaque catégorie de gravats (bois, métal, béton ...) et de procéder à une remise en état du site avec la réfection d'un sol permettant l'utilisation de l'espace en stationnement.

Rue de la Vendée / Rue du Paradis

Ce programme présenté aux riverains le 28 juin dernier va débiter le 14 novembre prochain dans les 2 rues. Pour la rue de la Vendée, il s'agira en premier lieu, de procéder à un raboutage de la chaussée afin de récupérer l'agrégat qui servira ensuite à compacter les tranchées qui seront réalisées pour les travaux. Cette formule souhaitée par les élus permet à la fois de diminuer de façon importante les déchets liés au chantier, mais également limite l'apport d'agrégats extérieurs.

De plus, et pour la première fois sur la commune, les concessionnaires (SyDEV, Vendée Eau ...) ont accepté de mutualiser les tranchées afin de limiter les coûts et optimiser le chantier.

Pour ce qui concerne la circulation, elle sera déviée pour la rue de la Vendée et gérée par un feu alternatif rue du Paradis.

En effet, pour cette partie du programme il s'agit de procéder aux effacements de réseaux sous les trottoirs, puis de réaliser des aménagements de voirie visant à faire ralentir la circulation automobile tout en créant des espaces de circulation piéton sécurisés.

Les entreprises se sont engagées à permettre un retour à la circulation libre pour les fêtes de fin d'année. Les travaux de voirie seront ensuite réalisés. La fin du programme total est planifiée pour juin 2012.

Redevance Assainissement 2012

Chaque année la redevance assainissement communale est actualisée. Cette année une prise en compte importante de l'évolution des modes de vie a été faite avec la réduction du « forfait puits » pour les habitants utilisateurs d'un tel système qu'il s'agisse d'une utilisation partielle ou en totalité pour leur approvisionnement en eau potable.

En effet, ce forfait qui était de 35m³ par habitant jusqu'alors vient d'être ramené à 30 m³. Pour ce qui concerne la redevance en elle-même, elle est portée à 0,65 €, ce qui correspond à une augmentation de 2% correspondant au coût de la vie.

La participation pour raccordement à l'égout (PRE) et la participation pour frais de branchements ont été portés à 1 700 € afin de prendre en compte la hausse importante des coûts que représente la réalisation de réseaux d'assainissement.

Festival « Danses et Musiques du Monde » : évolution projetée

Si les prémices d'une nouvelle organisation ont été posés il y a peu par le Président du Conseil Général lors de l'inauguration de l'Espace Culturel du Doué, il s'agit désormais de prendre position pour continuer à faire vivre cet événement fort dans la vie des Cugandais.

C'est dans ce contexte que l'association et le conseil municipal se sont prononcés unanimement pour une reprise de la maîtrise d'ouvrage, s'appuyant sur ce qui fait sa force actuelle : un savoir-faire de 13 ans, une notoriété qui ne demande qu'à se développer mais surtout une mobilisation des Cugandais hors-pair.

Cette nouvelle mise en œuvre est bel et bien engagée et de nombreux contacts sont déjà pris pour que le festival 2012 soit une pleine réussite.

Les autres décisions du conseil municipal

Réforme de la fiscalité de l'aménagement

Une nouvelle et unique taxe dite « taxe d'aménagement » va venir se substituer aux 3 existantes actuellement : TLE (taxe communale), TDENS et TDCAUE (taxes départementales) que connaissent toutes les personnes ayant déposé un permis de construire. Dans un souci de cohérence et de simplification, le conseil municipal a décidé de maintenir un taux de 2% à cette nouvelle taxe, taux identique à celui précédemment appliqué.

Zone des Chaunières

Alors que l'étude notariale vient de confirmer son souhait d'acquérir une parcelle de 1 500 m² dans la zone afin d'y construire ses nouveaux locaux, le conseil municipal a validé le prix de cession fixé à 54 280 € HT.

Espace Culturel du Doué

Une entreprise de nettoyage vient d'être retenue pour l'entretien des différents espaces. Ce prestataire sera sollicité après chaque utilisation.

D'autre part, dans le cadre des derniers aménagements mobiliers, 6 tables inox viennent d'être commandées pour un montant de 4 100 € HT afin de compléter les équipements mis à disposition dans l'office.

Complexe sportif

Alors qu'un nouveau marquage était réalisé durant l'été pour répondre aux modifications réglementaires de la Fédération de Basket, il s'avère que ce changement de surface partiel pose des difficultés aux autres sports. Aussi, considérant que le sol date de 1996 le conseil municipal vient de confirmer sa réfection totale pour un montant de 6 836 € HT. Le calendrier des travaux sera validé avec les associations utilisatrices.

Prochain conseil municipal le 15 Décembre 2011